

Réalisation d'une liste rouge régionale et définition des priorités de conservation en Isère Deux outils et deux échelles illustrés au travers de l'exemple du Triton crêté *Triturus cristatus*

par
David LOOSE
LPO Isère
MNEI, 5 place Bir Hakeim
38000 Grenoble
&
Cyrille DELIRY
2 rue de la Forge
38200 Villette-de-Vienne

Résumé

Après un rappel méthodologique, l'histoire de la mise en oeuvre de listes rouges et de priorités de conservation en Isère et Rhône-Alpes est présenté. Les résultats concernant le triton crêté sont commentés. Ils mettent en valeur la robustesse de la méthode, régulièrement améliorée, malgré son évolution ainsi que celle des connaissances. L'intérêt de ces outils et leurs utilisations concrètes sont discutés.

Mots clefs : Isère, liste rouge, triton crêté, priorité de conservation, Rhône-alpes, *Triturus cristatus*, UICN.

Summary

Title : Realization of a regional red list and definition of the priorities of conservation in Isère. Two tools and two scales illustrated through the example of the great crested newt.

After a methodological reminder, the history of the implementation of red lists and priorities of conservation in Isère and Rhône-Alpes is presented. The results concerning the Great Crested Newt are commented. They emphasize the robustness of the method, regularly amended, in spite of its evolution, so that of the knowledge. The interest of these tools and their concrete uses are discussed. Key-words : conservation priorities, Great Crested Newt, Isère, IUCN, red list, Rhône-alpes, *Triturus cristatus*.

Introduction

Connaître le degré de menace pesant sur une espèce est une préoccupation ancienne. Le développement d'outils pour y répondre connaît depuis quelques années un nouvel essor au vu des nouvelles préoccupations liées à la prise de conscience de l'érosion de la biodiversité. Ces outils sous-tendent des démarches d'évaluation des connaissances dont les modalités se sont affinées ces dernières années. Le souci d'élaborer des listes rouges dans le département de l'Isère n'est pas récent. Cependant, l'utilisation d'une méthodologie reproductible n'a été mise en oeuvre qu'au milieu des années 1990. À l'échelle de la région Rhône-Alpes, cette démarche n'a été entreprise que récemment. À travers l'exemple du Triton crêté, nous verrons l'histoire de mise en place de ces outils à deux échelles différentes, ainsi que les premiers résultats. Des applications concrètes directement issues de l'application de ces démarches existent, du moins pour le département de l'Isère, et leurs résultats peuvent être en retour confrontés aux évaluations menées dans le cadre des listes rouges.

Methodologies

I. La liste rouge

Une liste rouge est une liste d'espèces menacées d'extinction (globale ou locale) à un moment donné sur un territoire donné. Cette liste est établie sur la base d'une évaluation du risque d'extinction en fonction de critères appliqués aux connaissances disponibles. La méthodologie de référence est celle établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN, 2001).

Concrètement cela revient à collecter des informations sur toutes les espèces, dans une première phase à synthétiser ces informations et à les confronter aux critères en vigueur pour permettre le classement dans les catégories dont l'architecture est présentée sur la fig. 1. Dans une seconde phase, une adaptation régionale est appliquée (voire ci-après).

Les catégories sont utilisées depuis les années 1960, mais leur définition précise sur la base de critères objectifs est plus récente. C'est en 1994 qu'une révision majeure est intervenue (IUCN, 1994) qui contribua à motiver la réalisation de listes rouges en Isère selon cette méthodologie (Loose & Deliry 1995 & 1996).

Depuis, un processus d'amélioration continu est à l'oeuvre qui par petites retouches aboutit à l'actuelle version « 3.1 IUCN (2001) ».

Une autre étape importante a été le développement d'une procédure d'adaptation dite "régionale" (IUCN, 2003) qui a donné un cadre pour utiliser la démarche à d'autres échelles, la méthode étant initialement prévue pour s'appliquer aux êtres vivants à l'échelle de la planète.

Cette procédure insère au terme du processus de classement une phase de corrections principalement basée sur les relations entre la (les) population(s) relevant de la région (au sens géographique du terme) évaluée et les populations environnantes extra-régionales en contact.

La diminution ou l'incrémentation d'un ou de deux crans de la catégorie initialement retenue se fait en fonction des possibilités d'échanges susceptibles ou non de garantir la pérennité de la population locale (« régionale »).

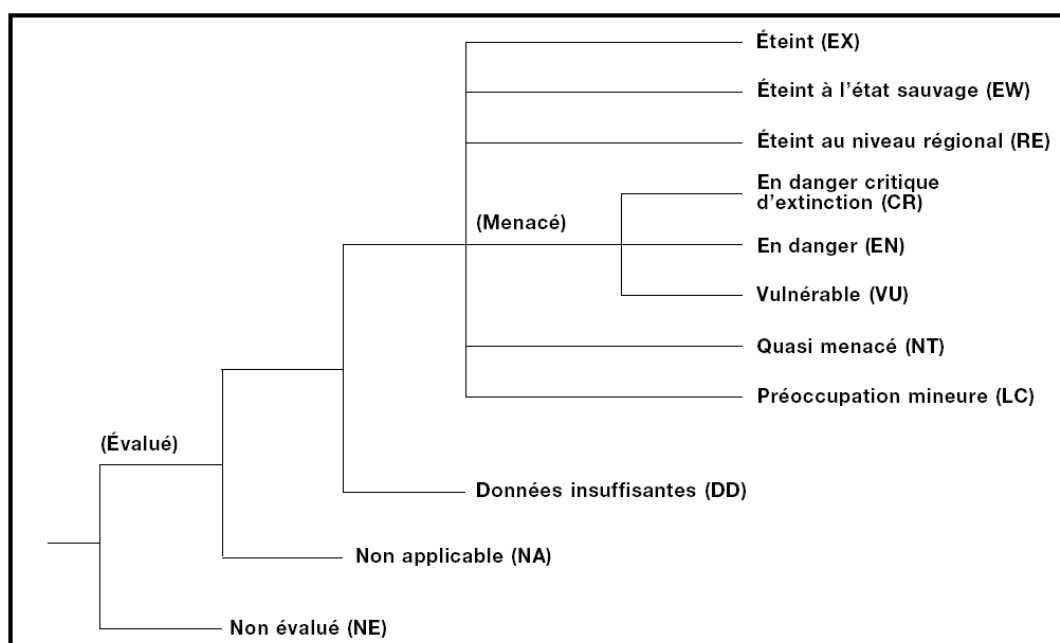


Figure 1 : architecture des catégories de liste rouge de l'IUCN (adaptation régionale)

II. les priorités de conservation

La définition de priorités de conservation est une démarche qui a d'abord été développée pour les oiseaux (Avery *et al.*, 1995) et qui se traduit concrètement par la modélisation dans un cube selon les trois axes d'information suivantes (qui forment donc les trois axes x, y, z) : le degré de menace en Europe, le degré de menace au niveau national et la proportion de l'effectif national par rapport à l'effectif européen).

Cette intégration des informations permet de passer d'une logique de liste rouge dédiée à un espace plus ou moins restreint (département, pays...) à une logique de priorités de conservations qui intègre les différentes échelles de perception du statut des espèces. En effet, la responsabilité d'une région, d'un département peut être importante pour la conservation d'une espèce qui se porte bien à l'échelle locale, mais qui est menacée à une échelle géographique plus large...

L'utilisation de cet outil s'imposa en Isère en attendant la définition par l'UICN d'une procédure d'adaptation "régionale".

Les priorités de conservation furent définies en Isère dans le cadre d'un travail appelé « Définition des objectifs et des priorités de conservation, d'étude et de suivi de la faune sauvage dans le département de l'Isère » (Loose & Deliry, 1999). Ce travail fut réalisé pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens et fut également l'occasion de définir des priorités d'étude et de suivi des espèces. Ceci permis de définir un certains nombre de programmes prioritaires. Un de ces programmes concerne spécifiquement le Triton crêté.

Les outils disponibles en Isère et en Rhône-Alpes

I. En Isère

A. la liste rouge 1.0 de 1995

C'est la première liste rouge (Loose & Deliry, 1995 et 1996) suivant les recommandations de l'UICN. L'adaptation régionale fut réalisée selon une méthode qui revenait approximativement à diviser les seuils quantitatifs par dix (Loose & Deliry, 1996).

Notons qu'une première série de Listes Rouges avait été réalisé dans les années 1980 par la FRAPNa et le CORA Isère, mais faute de méthodologie reconnue à l'époque, sur la base de critères subjectifs.

B. la liste rouge 1.1 de 1999

Lors de la définition des priorités de conservation en 1999 (Loose & Deliry, 1999), le statut de quelques espèces fut révisé. Le Triton crêté fait partie de ces espèces, en raison de l'évolution des connaissances.

C. la liste rouge 2.0 de 2007 (en cours)

Cette révision complète est en cours de réalisation. La méthodologie utilisée est la 3.1 IUCN (2001) et l'adaptation régionale est faite selon les recommandations de l'IUCN (2003).

II. En Rhône-Alpes

La première liste rouge est en cours de réalisation (Deliry, à paraître). Comme en Isère, elle concerne les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens et le référentiel méthodologique est le même que celui utilisé pour la révision iséroise 2.0 - 2007.

Résultats : les classements du Triton crêté

A. liste rouge Isère : 1995

Menacé de disparition (MC2a).

Population estimée à moins de 250 individus matures et l'un ou l'autre des phénomènes suivants : déclin continu, constaté, projeté ou induit du nombre d'individus matures et structure de la population prenant l'une ou l'autre des formes suivantes : dangereusement fragmentée (c'est à dire aucune sous-population estimée à plus de 25 individus matures).

B. liste rouge Isère : 1999 (révision partielle)

Menacé de disparition (MB1-2b).

Zone d'occurrence estimée à moins de 500 km² ou zone d'occupation estimée à moins de 50 km² et estimations indiquant au moins deux des possibilités suivantes : Dangereusement fragmentée ou n'existant que dans cinq sites au plus ET déclin continu, induit, constaté ou projeté de la zone d'occupation.

C. liste rouge Isère : 2007 (résultats provisoires)

En danger (EN B2ab(iii,iv,v)).

Répartition géographique : zone d'occupation estimée à moins de 500 km², et estimations indiquant : a) Population gravement fragmentée ou présente dans cinq localités au plus. b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat iv) nombre de localités ou de sous-populations v) nombre d'individus matures.

D. liste rouge Rhône-alpes : 2007 (résultats provisoires)

Vulnérable (VU B1ab(i,ii,iii,iv,v) + 2ab(i,ii,iii,iv,v)).

Zone d'occurrence estimée inférieure à 20 000 km², et zone d'occupation estimée à moins de 2000 km², et estimations indiquant : a) Population gravement fragmentée ou présente dans dix localités au plus. b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : i) zone d'occurrence ii) zone d'occupation iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat iv) nombre de localités ou de sous-populations v) nombre d'individus matures.

E. priorités de conservation Isère : 1999

Priorité de conservation : 1 (priorité maximale).

L'analyse des scores (méthode du « cube ») permet de voir que c'est le statut local qui tire vers haut la priorité de conservation. Plus l'échelle de perception est grande, moins l'espèce est considérée comme menacée.

Discussion

Pour le Triton crêté en Isère, et sur la base des résultats provisoires de la révision en cours, le degré de menace n'a pas varié depuis 1995 (« En danger » selon la terminologie en vigueur). Par contre, les critères permettant le classement ont évolué : taille de population en 1995, zones d'occurrence et/ou d'occupation depuis, le tout couplé à la fragmentation des populations et à un déclin continu. Cette évolution sur un des critères reflète une évolution des connaissances en partie imputable aux travaux lancés et suite à la publication de la première liste rouge, sans que cela ne change *in fine* la catégorie de classement.

Au niveau régional, les premiers résultats suggèrent un classement dans la catégorie « Vulnérable », sur sensiblement la même base qu'en Isère (surface d'occurrence et d'occupation, fragmentation et déclin) mais pour un classement dans une catégorie inférieure. Effet d'échelle ? Inadaptation de certains seuils quantitatifs pour être appliqué en Isère ? Ces questions pourront être analysées lorsque les deux démarches auront abouti.

Conclusion

Concrètement, les listes rouges permettent de sensibiliser sur l'importance de la diversité biologique, fournissent un inventaire complet du déclin de la diversité biologique et offrent un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces.

La démarche de définition des priorités de conservation n'a été menée qu'en Isère et s'était imposée devant l'absence, à l'époque, de référentiels de l'UICN pour l'adaptation dite « régionale » des listes rouges. La prise en compte simultanée de trois échelles de perception (Isère, France, biosphère) permet de hiérarchiser les différentes listes rouges existantes, afin de dégager des listes d'espèces selon un gradient de priorité. Ces priorités représentent d'une certaine manière la responsabilité que l'on a vis-à-vis du maintien des populations à une échelle donnée.

Le Triton crêté figure en tête des priorités en Isère (aux côtés de quelques autres espèces). Les priorités de conservation permettent d'orienter les politiques publiques ou privées (scientifiques, réglementaires, financières...).

Les deux outils présentés sont complémentaires, présentent une cohérence globale et ont démontré leur efficacité en Isère dans le démarrage de politiques de sensibilisation, de suivi, d'étude et de protection du Triton crêté. Ils sont à l'origine d'un effort sans précédent de rassemblement des données et des connaissances qui ont permis le démarrage d'actions de sauvetage et de sauvegarde. Cela ne semble cependant pas avoir encore suffi à infléchir l'évaluation du risque qui pèse sur les populations de Triton crêté en Isère.

Le développement de ces outils à un niveau régional permettra d'intéressantes comparaisons et synergies pour les espèces qui, elles, ne connaissent pas les limites administratives.

Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce au soutien durable (!) du Conseil général de l'Isère, et de la nouvelle politique environnement de la région en Rhône-Alpes.

L'ensemble du travail réalisé n'est rendu possible que grâce aux observations de centaines de bénévoles dans la liste peut être consultée aux adresses suivantes :

http://oiseauxisere.free.fr/php/liste_observateurs.php

http://coraregion.free.fr/php/liste_observateurs.php

Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Références bibliographiques

Avery M.I., Gibbons D.W., Porter R.F., Tew T., Tucker G.M. & Williams G.M. (1995). Revising the UK Red Data List: the biological basis of UK conservation priorities. *Ibis*, 137: 232-239.

Deliry C. (à paraître). *Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes*. CORA Faune

Sauvage.

IUCN. (1994). *IUCN Red List Categories. Prepared by the IUCN Survival Commission*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN.

IUCN. (2001). *IUCN Red List Categories and Criteria : Version 3.1*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: Species Survival Commission. IUCN.

IUCN. (2003). *Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional Levels: Version 3.0*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN Species Survival Commission.

Loose D. & Deliry C. (1995). *Guide des espèces animales menacées en Isère*. (Conseil général de l'Isère ed.). 23 p.

Loose D. & Deliry C. (1996). *Les listes rouges des vertébrés du département de l'Isère. Présentation de la méthodologie et des résultats*. Grenoble: CORA Isère.

Loose D. & Deliry C. (1999). *Définition des objectifs et des priorités de conservation, d'étude et de suivi de la faune sauvage dans le département de l'Isère*. CORA.